

Gaz propane nrjinc
FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit : **PROPANE**

date d'entrée en vigueur :
31/12/2017



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE L'ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATION

Nom du produit PROPANE

Nom chimique Propane

Famille chimique Alcanes (paraffine, hydrocarbure saturé)

Formule C₃H₈

Synonyme Diméthylméthane

1.2 IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Fournisseur :

GAZ PROPANE N.R.J. INC.
2235, RUE ANTONIO-HEROUX
TERREBONNE, QUÉBEC
J6X 4R3

Préparé par : Shirley Marion

Date d'impression : 2017-12-31

1.3 NUMERO DE TELEPHONE D'URGENCE

24 heures par jour : (450)477-2120

Pour toute autre question concernant cette FS, composez: (450)477-2120

Pour toute information supplémentaire sur ce produit, communiquez avec votre représentant des ventes ou du service à la clientèle de gaz propane nrj

2. INFORMATION SUR LA COMPOSITION

Composant Numéro CAS %P/P Danger

Propane 74-98-6 >= 95 <= 100% gaz comprimé; inflammable

Propylène 115-07-1 <= 5% gaz comprimé; inflammable

Nom du produit : **PROPANE**

date d'entrée en vigueur :
31/12/2017

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

3.1 APERÇU DES DANGERS

Apparence Transparent et incolore

État physique
Gaz

Odeur Chou pourri

Dangers du produit

- ☞ DANGER! LIQUIDE ET GAZ INFLAMMABLES SOUS
- ☞ PRESSION.
- ☞ PEUT FORMER DES MÉLANGES EXPLOSIFS
- ☞ AVEC L'AIR.
- ☞ PEUT CAUSER DES GELURES.
- ☞ PEUT CAUSER DES ETOURDISSEMENTS ET LA
- ☞ SOMNOLENCE.
- ☞ PEUT PROVOQUER UNE SUFFOCATION.

3.2 EFFETS EVENTUELS SUR LA SANTE

Effets éventuels d'une seule exposition aiguë

Inhalation Asphyxiant. Des concentrations modérées de vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la somnolence, des étourdissements, des problèmes de concentration, des vomissements, l'inconscience et la mort par manque d'oxygène.

Contact avec les yeux Le liquide ou le gaz froid peuvent causer des gelures.

Contact avec la peau Le liquide ou le gaz froid peuvent causer des gelures.

Absorption cutanée Aucun effet nocif selon l'information disponible.

Ingestion Voie d'exposition improbable. Possibilité de gelures aux lèvres et à la bouche au contact du liquide.

Exposition chronique, prolongée ou répétée

Effets éventuels d'une exposition répétée Aucun effet nocif prévu selon l'information disponible.

Autres effets éventuels d'une exposition Sous forme gazeuse, ce produit peut provoquer une raréfaction de l'oxygène, entraînant l'inconscience et la mort.

Gaz propane nrjinc
FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit : **PROPANE**

date d'entrée en vigueur :
31/12/2017

État de santé aggravé par l'exposition

L'information toxicologique disponible et les propriétés physiques et chimiques du produit semblent indiquer qu'une exposition ne devrait pas entraîner une détérioration de l'état de santé.

3.3 EFFETS EVENTUELS SUR L'ENVIRONNEMENT

Cf. section 12 sur l'Information écologique.

4. PREMIERS SOINS

4.1 INHALATION

Sortir la victime au grand air. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. Si elle a du mal à respirer, une personne qualifiée peut lui donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux.

4.2 CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer immédiatement les yeux à grande eau et continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. NE PAS enlever les verres de contact. Obtenir des soins médicaux sans délai, de préférence d'un ophtalmologiste.

4.3 CONTACT AVEC LA PEAU

Réchauffer immédiatement la zone de gelure avec de l'eau tiède (n'excédant pas 40,5°C, 105°F). Dans le cas d'une exposition massive, retirer les vêtements sous une douche d'eau tiède. Obtenir des soins médicaux.

4.4 INGESTION

Ce produit est un gaz à température et à pression normales.

4.5 INFORMATION A L'USAGE DU MEDECIN

Il n'existe aucun antidote reconnu. À la suite d'une exposition, tout traitement devrait viser à maîtriser les symptômes et s'orienter vers la surveillance de l'état clinique du patient. Une grave exposition au gaz accompagnée d'hypoxie peut causer une sensibilisation cardiaque. Éviter l'utilisation d'épinéphrine.

Nom du produit : **PROPANE**

date d'entrée en vigueur :
31/12/2017

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 PROPRIETES D'INFLAMMABILITE

Point d'éclair - vase clos : *Vase fermé -103.9 °C -155 °F*

Point d'éclair - vase ouvert : *Présentement non disponible.*

Température d'auto-inflammation : *Présentement non disponible.*

Limites d'inflammabilité dans l'air :

Inférieure **2.1 %(V)**

Supérieure **9.5 %(V)**

5.2 MOYENS D'EXTINCTION

Gaz inflammable : ne pas éteindre en raison de la possibilité de danger de réinflammation explosive. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir contenants et charpentes et pour protéger le personnel qui tente de fermer le débit. Essayer de fermer le débit seulement si ce n'est pas trop dangereux de le faire. Éteindre les feux environnants et les feux qui restent à l'aide d'une mousse appropriée, de gaz carbonique ou de poudre chimique.

5.3 MOYENS D'EXTINCTION A EVITER

Aucune information disponible.

5.4 TECHNIQUES SPECIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir contenants et charpentes exposés aux flammes. Utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs; le feu peut se rallumer
ISOLER À 800 METRES À LA RONDE SI LE WAGON-CITERNE OU LE CAMION-CITERNE EST IMPLIQUER DANS L'INCENDIE. EN CAS D'URGENCE, APPELER LE SERVICE DE PREVENTION DES INCENDIES DE VOTRE LOCALITÉ.

5.5 ÉQUIPEMENT SPECIAL DE PROTECTION POUR LES POMPIERS

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Gaz propane nrjinc
FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit : **PROPANE**

date d'entrée en vigueur :
31/12/2017

5.6 RISQUES PARTICULIERS EN CAS D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

Ce produit émet des vapeurs qui peuvent voyager ou être déplacées par les courants d'air et s'enflammer au contact de veilleuses, d'autres flammes, de cigarettes, d'étincelles, de chaufferettes, d'équipements électriques, de décharges d'électricité statique ou d'autres sources d'inflammation, dans des endroits éloignés de celui où l'on manipule le produit. Les vapeurs de ce produit peuvent se déposer près du sol ou dans des endroits clos, ou se déplacer sur de grandes distances vers une source d'inflammation et créer un retour de flamme explosif.

5.7 PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX

La combustion peut dégager les produits suivants : Oxyde de carbone et gaz carbonique. L'oxyde de carbone est très toxique par inhalation. En concentration suffisante, le gaz carbonique peut provoquer l'asphyxie.

6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

Mesures à prendre en cas de fuite ou de déversement :

DANGER! Forme des mélanges explosifs avec l'air. Évacuer immédiatement tout le personnel de la zone dangereuse; isoler l'endroit et en interdire l'accès. Éliminer toutes sources d'inflammation. Interdiction de fumer et d'utiliser des fusées ou des flammes dans la zone dangereuse. Utiliser des outils anti étincelles et un équipement antidéflagrant. Colmater la fuite si cette opération ne comporte aucun risque. Utiliser de l'eau pulvérisée pour réduire les vapeurs; interdire tout accès à l'endroit jusqu'à ce que le gaz se soit dissipé. Rester en amont du vent par rapport au sinistre; se tenir à l'écart des zones basses. Aérer l'endroit ou déplacer le contenant vers un endroit bien aéré. Avant de pénétrer dans la zone, surtout dans les endroits clos, vérifier l'air avec un appareil approprié. Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection contre les incendies. Isoler à 800 mètres à la ronde (1/2 mille) si le wagon-citerne ou le camion-citerne est impliqué dans l'incendie. **EN CAS D'URGENCE,**

APPELER LE SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES DE VOTRE LOCALITÉ.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 MANIPULATION

Manipulation générale

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ce produit émet des vapeurs qui peuvent voyager ou être déplacées par les courants d'air et s'enflammer au contact de veilleuses ou d'autres flammes, de cigarettes, d'étincelles, de chaufferettes, d'équipements électriques, de décharges d'électricité statique ou d'autres sources d'inflammation, dans des endroits éloignés de celui où l'on manipule le produit. Entreposer et utiliser dans un endroit bien aéré. La température du contenant ne devrait pas excéder 54,4°C (130°F). Ne pas laisser le liquide ou le gaz froid entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Fermer la soupape après chaque utilisation et lorsque vide. Utiliser dans un endroit bien aéré. Ne pas pénétrer dans la zone

Gaz propane nrjinc
FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit : **PROPANE**

date d'entrée en vigueur :
31/12/2017

d'entreposage à moins qu'elle ne soit bien aérée. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT.

Ventilation

Ce produit doit être gardé dans un équipement hermétique. En cas de fuite dans le système, la ventilation peut ne pas suffire à maîtriser les dangers. Un appareil respiratoire autonome pour protéger le personnel et un équipement antidéflagrant pour prévenir toute inflammation peuvent tous deux s'avérer nécessaires.

Autres précautions

De fortes concentrations de gaz propane peuvent causer la mort pas asphyxie. Les signes indiquant un appauvrissement de l'oxygène dans l'air sont inadéquats et en majorité, les gens ne se rendent compte du danger que lorsqu'il est trop tard pour se sauver. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et pourraient s'accumuler dans les zones basses. Le radon-222 est un radioisotope qui existe à l'état naturel et qui est présent en infimes quantités dans certaines charges de gaz naturel. La concentration de ce radioisotope et ses produits de décroissance radioactive dans le produit livré dépendront de la source de gaz naturel et du temps écoulé par ce gaz en entreposage et en livraison. Si un champ de rayons gamma est détecté autour de l'équipement utilisé pour le traitement de ce produit, on devrait réduire la possibilité d'exposition du personnel au minimum en limitant l'accès aux zones touchées. Il faudrait supposer que tout équipement qui utilise ou traite des charges (éthane ou propane) contaminées au radon-222 est également contaminé à l'intérieur avec les produits de décroissance radioactive de longue demi-vie du radon-222. Lorsqu'on doit ouvrir de tels équipements pour des raisons de nettoyage ou de maintenance, on devrait fermer le débit de gaz au moins quatre heures avant d'ouvrir l'équipement ou d'y pénétrer. Durant ces quatre heures, tout champ de rayons gamma pouvant être détecté de l'extérieur décroîtra à des niveaux de base. Cependant, si les rayons gamma ont été détectés au cours d'une opération normale, il peut y avoir à l'intérieur du réservoir des radio-isotopes émettant des rayons alpha et bêta de plus longue demi-vie. Ils ne pourront être détectés qu'avec les techniques de mesure les plus sensibles. Le personnel de maintenance travaillant sur cet équipement devrait prendre les mesures nécessaires afin de prévenir toutes contaminations de la peau ou toute inhalation de résidus provenant de l'intérieur de l'équipement. Les mesures directes des produits dérivés de ces matières indiquent une contamination, mais seulement à de très bas niveaux. On ne pouvait détecter aucune contamination dans la plupart des échantillons. On considère que les produits dérivés de ces charges ne comportent pas de risques pour la santé en ce qui a trait aux radio-isotopes qui pourraient rester. MESURES D'URGENCE : Tenir les personnes non essentielles à distance; isoler l'endroit et en interdire l'accès. Rester en amont du vent par rapport au sinistre; se tenir à l'écart des zones basses et aérer les endroits fermés avant d'y pénétrer. Un appareil respiratoire autonome (ARA) et des vêtements de protection de pompier pour feu de bâtiments ne procureront qu'une protection limitée. Isoler à 800 mètres (½ mille) à la ronde si le camion citerne est impliqué dans l'incendie.

7.2 ENTREPOSAGE

Gaz propane nrjinc
FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit : **PROPANE**

date d'entrée en vigueur :
31/12/2017

Aucune information disponible.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

8.1 LIMITES D'EXPOSITION

Composant	Limites d'exposition	Notation
Propane	1000 ppm TWA8 ACGIH	
Propylène	ASPHYXIANANT SIMPLE ACGIH	A4

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.
Pour la colonne Notations, se référer aux explications de la brochure ACGIH

8.2 PROTECTION PERSONNELLE

Protection respiratoire :

Si l'exposition du personnel dépasse les limites permises, on recommande le port d'un respirateur à adduction d'air filtré ou simplement à adduction d'air, ou un appareil respiratoire autonome.

Ventilation :

Ce produit doit être gardé dans un équipement hermétique. En cas de fuite dans le système, la ventilation peut ne pas suffire à maîtriser les dangers. Un appareil respiratoire autonome pour protéger le personnel et un équipement antidéflagrant pour prévenir toute inflammation peuvent tous deux s'avérer nécessaires.

Protection pour les yeux :

Lunettes monobloc.

Gants de protection :

Néoprène
Nitrile (NBR)

Autres équipements de protection :

Pour éviter toute gelure au moment de la manipulation du produit liquide, porter des vêtements de protection complets dont des gants

Gaz propane nrjinc
FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit : **PROPANE**

date d'entrée en vigueur :
31/12/2017

longs, des bottes ou des couvre-chaussures, et une combinaison ou un tablier de laboratoire. Douche oculaire et douche d'urgence. Si on prévoit un contact avec de l'équipement refroidi par le liquide, utiliser des gants isolants.

8.3 MESURES D'INGENIERIE

Aucune information disponible.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : Gaz

Apparence : Transparent et incolore

pH : *Présentement non disponible.*

Solubilité dans l'eau (en poids) : < 0.5 %

Odeur : Chou pourri

Point d'éclair - vase clos : *Vase fermé* -103.9 °C -155 °F

Pourcentage de matières volatiles : 100 %poids

Masse moléculaire : 44 g/mole (Environ)

Point d'ébullition (760 mm Hg) : -42 °C -44 °F

Point de congélation : -188 °C -306 °F

Densité (H₂O=1) : 0.501 à pression de saturation

Tension de vapeur à 20°C : *Indéterminé.* Élevée - gaz

Densité de vapeur (air = 1) : 1.5

Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) : *Indéterminé.* Élevée - gaz

Point de fusion : *Sans objet.*

Nom du produit : **PROPANE**

date d'entrée en vigueur :
31/12/2017

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 STABILITE/INSTABILITE Stable

Conditions à éviter : Les sources d'inflammation telles que la chaleur, les étincelles et les flammes.

Substances incompatibles : Les oxydants forts. Éviter les halogènes (chlore) en présence de la lumière du soleil ou de rayons ultraviolets. L'ozone L'oxygène liquide L'acide chromique

10.2 POLYMERISATION DANGEREUSE Impossible.

10.3 INHIBITEURS/STABILISATEURS Sans objet.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Aucun effet connu selon l'information présentement disponible.

12. INFORMATION ECOLOGIQUE

12.1 ÉVOLUTION DANS L'ENVIRONNEMENT

De l'information pourrait être disponible; communiquez avec Gaz Propane NRJ.

12.2 ÉCOTOXICITE

De l'information pourrait être disponible; communiquez avec GAZ PROPANE N.R.J..

12.3 INFORMATION SUPPLEMENTAIRE

Néant.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 METHODE D'ELIMINATION

Gaz propane nrjinc
FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit : **PROPANE**

date d'entrée en vigueur :
31/12/2017

Incinérer dans un four dans les endroits où le permettent les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux concernant l'environnement. Les contenants vides devraient être recyclés ou éliminés par une installation homologuée pour la gestion des déchets.

13.2 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Cf. section 13.1

Les méthodes d'élimination mentionnées s'appliquent au produit tel que vendu. Pour l'élimination adéquate du produit après l'utilisation, il faut procéder à une évaluation afin d'établir les méthodes appropriées de gestion des déchets permises par les règlements et les lois en vigueur dans votre région.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

14.1 TMD - CANADA

PETIT CONTENEUR

Désignation exacte pour l'expédition : GAZ DE PETROLE LIQUEFIES

Nom technique : Propane

Numéro d'identification : UN1075

Classe de risques : 2.1

GRAND CONTENEUR

Désignation exacte pour l'expédition : GAZ DE PETROLE LIQUEFIES

Nom technique : Propane

Numéro d'identification : UN1075

Classe de risques : 2.1

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toute l'information ou de toutes les exigences spécifiques à la réglementation ou aux opérations reliées à ce produit. Un représentant des ventes ou du service à la clientèle autorisé peut vous fournir de l'information supplémentaire sur les systèmes de transport. Il incombe à l'organisme chargé du transport de respecter toutes les lois et tous les règlements régissant le transport du produit.

15. INFORMATION REGLEMENTAIRE

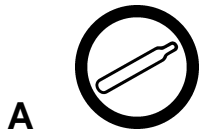
15.1 FEDERAL/PROVINCIAL

CLASSIFICATION SIMDUT

Gaz propane nrjinc
FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit : **PROPANE**

date d'entrée en vigueur :
31/12/2017



GAZ COMPRIMÉS



GAZ INFLAMMABLES

ACCELERATION DE LA REDUCTION ET DE L'ELIMINATION DES TOXIQUES

Aucun composant de ce produit ne figure dans les listes A-1, B-2 ou B-3 pour l'Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET) ni n'est présent dans ce produit à une concentration supérieure à 0,1 %.

LCPE - INVENTAIRE NATIONAL DES REJETS DE POLLUANTS

Au moins un composant de ce produit figure à la partie 1 de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) :

Composant Numéro CAS Quantité

Propylène 115-07-1 <= 5.0000%

LCPE - SUBSTANCES TOXIQUES

Aucun composant de ce produit ne figure dans les listes des substances toxiques de la LCPE (annexe 1, annexe 3-1 ou annexe 3-2).

CONFORMITE AVEC LE RPC

Ce produit a été classifié selon les critères de danger du RPC; la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

TOXIC SUBSTANCES CONTROL ACT (TSCA)

Tous les composants de ce produit figurent dans l'inventaire du TSCA ou sont exemptés des prescriptions de cette loi.

INVENTAIRE EUROPEEN DES PRODUITS CHIMIQUES COMMERCIALISES (EINECS)

Les composants de ce produit figurent dans l'inventaire de l'EINECS.

LCPE - LISTE INTERIEURE DES SUBSTANCES (LIS)

Les composants de ce produit figurent sur la LIS ou sont exemptés de toute déclaration en vertu du Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles.

COV : 500.11 g/l Tension de vapeur élevée - Gaz

Cette section fournit diverses informations réglementaires sur ce produit, y compris sur ses composants. Elle ne couvre pas nécessairement tous les règlements. Il incombe à l'utilisateur de connaître toutes les lois et tous les règlements régissant l'utilisation de ce produit et de s'y conformer.

16. AUTRE INFORMATION

Gaz propane nrjinc
FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit : **PROPANE**

date d'entrée en vigueur :
31/12/2017

16.1 DOCUMENTATION DISPONIBLE

Pour toute information supplémentaire sur ce produit, communiquez avec notre représentant des ventes ou du service à la clientèle.

16.2 SYSTEME SPECIFIQUE D'EVALUATION DES DANGERS

Pour toute information supplémentaire sur ce produit, communiquez avec notre représentant des ventes ou du service à la clientèle.

16.3 UTILISATIONS RECOMMANDEES ET RESTRICTIONS

Combustible de procédé
POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT

16.4 REVISION

Version : 5.1

Révision : 2017-12-31

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

16.5 LÉGENDE

A Asphyxiant

Bactéries NA Bactéries non adaptées

F Feu

H Santé

HMIS Hazardous Materials Information System

N/D Non disponible

NFPA National Fire Protection Association

O Comburant

P Agent formant un peroxyde

R Réactivité

SF Secret de fabrication

VOL/VOL Volume/volume

W Réactif dans l'eau

P/P Poids/poids